

QUESTION ORALE
DE M. FOURNY À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« L'EXPLOITATION DE PÉTROLES NON
CONVENTIONNELS »

M. le Président. L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'exploitation de pétroles non conventionnels ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, on passe du gaz au pétrole. J'ai eu l'occasion de découvrir dans Le Figaro du 8 mars 2011, un article très intéressant sur les recherches qui sont effectuées relativement à la recherche de pétroles non conventionnels. Il apparaît que de plus en plus et ce n'est pas M. Jamar, expert en pic de pétrole qui va me contredire que les recherches en matière de pétroles non conventionnels prennent un certain intérêt puisque le coût du baril augmente de manière considérable et ces études et recherches deviennent, à la force du temps, rentables, ou atteignent des seuils de rentabilité, et donc ne sont plus tout à fait illusoires.

C'est ainsi que les Français se sont attachés à vérifier l'existence potentielle de pétrole sur leur territoire et que sous le Bassin parisien ils ont découvert qu'il y avait une importante couche de roches schisteuses, Mme Pary-Mille, et ils ont découvert qu'en fait à 2750 mètres de profondeur pouvait se trouver ou se trouvait l'équivalent de 60 à 100 milliards de barils de pétrole, sous le Bassin parisien, ce qui permettrait d'alimenter la France pendant près d'un siècle, ce qui n'est quand même pas négligeable. Les Français sont en train de travailler la question en se demandant : « *pourrions-nous exploiter ces possibilités sous notre propre territoire, à l'avenir, au travers de ces techniques tout à fait particulières ?* ».

Cet article, évidemment, a aiguisé mon attention et, voyant la configuration des lieux, parlant de sols schisteux, de ses capacités, je me suis dit : « *voilà nos Ardennes qui sont particulièrement couvertes, vous venez le rappeler, de schistes et les failles étant extrêmement anciennes, avec des mouvements de sol importants qui datent de plusieurs millénaires, n'y a-t-il pas possibilité, dans nos sols, de pouvoir trouver, du pétrole ?* ».

Cette information a-t-elle été portée à la connaissance de votre administration ou de votre cabinet ?
Y a-t-il des scientifiques qui se sont déjà posé la question, en Belgique ?

On l'a fait en France,
on vit quand même en Europe et dans un monde où

l'information circule rapidement.

Ma question est de savoir si cette information est déjà parvenue aux oreilles de quelqu'un, ici, en Wallonie. Y a-t-il des études potentielles, est-ce illusoire, est-ce idiot, est-ce impensable ?

Je soulève le problème parce que ça a aiguisé mon attention, et au regard des quantités évaluées sous le bassin parisien, sous la Tour Eiffel en particulier, il n'est peut-être pas idiot de se pencher sur la question.

Voilà M. le Ministre, cette première approche du dossier, sous le contrôle de notre éminent responsable de la commission pic de pétrole, M. Jamar.

M. le Président. C'est M. Lebrun qui est le président, j'en suis le vice-président.
La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. Les structures géologiques que nous visitons aujourd'hui et la nature des formations en Wallonie ne la prédestinent pas à espérer la découverte de gisements d'hydrocarbures liquides exploitables.

Des recherches ont eu lieu au 20^{ème} siècle, sans succès. Il apparaît que ces recherches étaient fondées sur des indices aussi minces que des traces d'hydrocarbures solides dans des calcaires ou des pollutions de sources par des carburants. Des investigations géologiques de grande ampleur visant notamment à rechercher de telles structures ont eu lieu au début des années 1970.

Rien ne laisse penser à l'existence de gîtes de type pétrolier en Wallonie, dépourvue des structures pièges existant dans les grands bassins sédimentaires des pays voisins (notamment le Bassin de Paris ou ceux de la Mer du Nord).

Pour ce qui est des schistes bitumineux, il convient de signaler l'existence de gisements en Gaume (base de la Formation de Grandcourt, Jurassique ; depuis Athus jusqu'à Virton Saint-Mard). Cette couche s'étend sur 250 hectares, avec une épaisseur utile de 10 à 12 mètres pour un rendement en huile brute d'environ 3 %. On les y a extraits, par galeries souterraines, à l'échelle locale, sans grand succès (Aubange, 1840, pour la production d'huiles et de pétrole lampant). Des schistes bitumineux ont également été signalés au 19^{ème} siècle à l'aplomb du filon de Bleyberg (Plombières).

A part les formations du Houiller, à l'affleurement, et qui ne renferment que des charbons solides et des hydrocarbures gazeux (grisou, c'est-à-dire du méthane), il n'est pas connu de roches-mères riches en matières organiques, situées sous les couches imperméables qui pourraient avoir retenu les hydrocarbures en place.

Les schistes ardennais, si chers à mon collègue,

M. le Ministre Lutgen, sont des roches à contenu Carboné nul ou très peu important.

La recherche des gisements profonds nécessite des sondages. Très peu de sondages profonds ont été exécutés en Wallonie. Celui d'Havelange, descendu à 5 000 mètres, dans l'espoir de retrouver des réservoirs secondaires à hydrocarbures liquides et solides, n'a rien trouvé d'intéressant, sinon pour la géologie en général.

Des campagnes d'exploration par géophysique et forages profonds carottés sont très coûteuses. En général, elles ne sont pas réalisées par les États, mais au travers de permis de recherches demandés par des investisseurs privés. Dès lors où il existe des indices suffisants de gisements exploitables, les demandes viennent d'elles-mêmes.

Quant à la technologie à mettre en œuvre, la question ne se pose pas de savoir si la Wallonie en dispose puisqu'une exploitation éventuelle serait menée par des opérateurs privés, sans doute de niveau international, spécialisés dans ce domaine.

Un régime d'exploitation, calqué sur celui des concessions minières, existe pour ce type de roches. Du point de vue réglementaire, rien ne s'oppose à ce qu'un candidat exploitant introduise, dès aujourd'hui, une demande de permis de recherche ou de concession d'exploitation de schistes bitumineux, dans un périmètre donné, s'il en estime le retour sur investissements intéressant.

Il convient de signaler que l'exploitation de ce type de gisement implique, selon les conditions de gisements, l'excavation des terrains de couverture, puis de la couche de schistes, sur des surfaces très importantes et le traitement de ces schistes en usine, pour en extraire les hydrocarbures. L'impact environnemental de ce type d'exploitation est très important et la dépense d'énergie pour extraire l'huile des schistes est loin d'être négligeable, avec les émissions de CO_2 qui y sont liées.

M. le Président. La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). Je vous remercie pour la Réponse documentée à cette question documentaire.

M. le Président. Voilà qui est bien dit.